

Comité régional de l'alimentation (CRALIM)

17 juin 2025 à Dijon

Ouverture du comité par M. Paul MOURIER, préfet de région

Le préfet de région souligne que les questions autour de l'alimentation sont essentielles et touchent différents aspects de la société notamment avec le milieu agricole. La Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat – SNANC – a été élaborée afin d'assurer une alimentation saine et durable pour tous à horizon 2030, moins émettrice de gaz à effet de serre, respectueuse de la santé humaine, davantage protectrice de la biodiversité, favorisant la résilience des systèmes agricoles et des systèmes alimentaires territoriaux et garante de la souveraineté alimentaire.

En ce qui concerne la restauration collective, le préfet rappelle que la politique prioritaire du Gouvernement est en œuvre avec la loi EGAlim. Des progrès significatifs sont visibles dans la région. Le déploiement de la plateforme « ma cantine » se poursuit. Les résultats enregistrés ces dernières années pour les inscriptions et les télédéclarations sont en nette progression. Le bilan est encourageant mais il demeure insuffisant.

L'État a un rôle important. Les préfets de département ont été mobilisés pour que les restaurants administratifs et les restaurants inter-administratifs soient exemplaires vis-à-vis du respect des obligations réglementaires. Il est primordial que les établissements relevant du périmètre de l'État montrent la marche à suivre. Les efforts doivent être poursuivis et amplifiés en 2025.

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) jouent un rôle crucial pour une alimentation de qualité en s'appuyant entre autres sur les filières locales. Le préfet salue l'action engagée des collectivités et des élus des territoires à travers les 35 PAT labellisés dans la région.

Le préfet salue également le travail de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et des Directions départementales des territoires (DDT) dans leurs rôles d'animateur, de facilitateur et d'accompagnateur aux changements des acteurs des territoires. La DRAAF et les DDT s'appuient sur 3 réseaux pour mener à bien leurs missions : le réseau régional « Teradi » qui concourt à la reterritorialisation de l'alimentation durable et de qualité ; le réseau « justice sociale » en lien avec la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ; et le réseau « Une seule santé – alimentation » dans le cadre du plan régional santé environnement (PRSE) dont une feuille de route est pilotée par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Sur la planification écologique régionale, la feuille de route « Mieux vivre en Bourgogne-Franche-Comté » a été présentée lors de la Conférence des Parties (COP) du 26 mai 2025 avec plusieurs fiches-actions. Le chantier « Mieux se nourrir » de la planification écologique comporte 2 fiches-actions qui font écho avec les enjeux portés à travers le CRALIM : l'action N1 « accompagner les projets alimentaires territoriaux pour faciliter l'accès à l'offre alimentaire régionale » et l'action N6 « renforcer l'éducation et la sensibilisation à une alimentation locale, durable, diversifiée et de qualité ».

A ce titre, des forums se tiendront dans les départements dans les jours à venir pour aborder les projets plus en profondeur.

Le préfet de région remercie l'ensemble des participants au CRALIM et leur engagement à mener des actions visant l'alimentation durable et de qualité pour tous dans les territoires. Le préfet encourage les actions en œuvre et le développement de la structuration des réseaux. Il est important de confirmer et poursuivre cette montée en puissance, car le travail est loin d'être terminé.

M. Christian MOREL, Vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté en charge de l'agriculture, de la viticulture et de l'agroalimentaire

M. MOREL rappelle que le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté partage les mêmes ambitions avec les services de l'État, à savoir soutenir une agriculture locale et durable face aux défis actuels : augmentation de la précarité des consommateurs et des agriculteurs, changement des pratiques agricoles, adaptation aux changements climatiques... L'agriculture subit une réalité importante qui se répercute sur la manière de « faire l'agriculture ».

C'est tout l'enjeu de la COP régionale et de la coopération entre les services de l'État et le Conseil Régional, afin d'amener toutes les parties prenantes à œuvrer pour la transition écologique à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté.

M. MOREL indique que les résultats pour la restauration collective publique ne sont pas encore à la hauteur (43 % de produits locaux et bios dont 29 % qui répondent à la loi EGalim). L'objectif est d'atteindre 75 % de produits locaux et bios dans les lycées. La Région est très mobilisée pour viser l'atteinte des objectifs imposés par la Loi, notamment via la formation des chefs cuisiniers des établissements et le travail de sourcing réalisé pour identifier les producteurs pour l'accès aux marchés publics.

M. MOREL insiste sur l'importance de sécuriser les revenus des producteurs, face à la rareté de l'argent public. Les agriculteurs doivent être accompagnés, les débouchés doivent être sécurisés.

La Région est investie et lance un chantier pour soutenir les filières locales.

1. La restauration collective : levier de la transition alimentaire

A. Bilan de l'application de la loi EGAlim dans la restauration collective

Manon SOURD, Chargée de mission alimentation – DRAAF

Rendue obligatoire par la loi EGAlim de 2018 pour la restauration collective publique et privée, l'atteinte de l'objectif de « 50 % de produits durables et de qualité dont 20 % de produits bios dans les assiettes de la restauration collective » est depuis 2023 une Politique Prioritaire du Gouvernement (PPG). A ce titre, le secteur accompagné est celui de la restauration collective relevant du champ de l'État.

L'application de la loi EGAlim se mesure avec l'outil « ma cantine », plateforme publique pour les gestionnaires de la restauration collective. L'inscription des cantines et la télédéclaration de leurs données d'achats est obligatoire et s'opère sur « ma cantine » lors de la campagne annuelle (premier trimestre). La plateforme intègre également des outils pour accompagner les gestionnaires (guides, outils de suivi d'achats entre autres ma-cantine.agriculture.gouv.fr).

La stratégie d'accompagnement des acteurs par l'État se décline en trois strates. Au niveau national, le conseil national de la restauration collective (CNRC) est acteur dans la production de guides thématiques (marchés publics, substitution des plastiques, expérimentation des menus végétariens...).

Au niveau régional, des courriers signés du préfet de région ont été adressés aux cantines de la région en 2024 pour les informer du démarrage de la campagne annuelle et rappeler les obligations d'inscription et de télédéclaration sur « ma cantine ».

Depuis 2 ans, la DRAAF et le CNFPT animent une journée annuelle de formation des chefs cuisiniers pour le développement des connaissances et des compétences des professionnels sur la loi EGAlim. L'ARS et la DRAAF organiseront une journée sur la restauration collective en milieu de santé afin d'augmenter les résultats dans les secteurs du sanitaire et du médico-social.

Le niveau départemental est mobilisé avec : dans plusieurs territoires, des courriers signés des préfets de département transmis aux gestionnaires de restaurants collectifs ; une animation départementale des acteurs portée par des référents alimentation en DDT ; le renforcement des effectifs DDT lors des campagnes annuelles « ma cantine » ; des collaborations soutenues entre les PAT et les services de l'État.

B. Stratégie d'accompagnement des acteurs par l'État

Marine AUGÉ, Chargée de mission filières, alimentation et agrivoltaïsme – DDT25

La politique d'accompagnement des acteurs de la restauration collective dans le Doubs émane d'une volonté forte du préfet de département. Le recrutement d'une vacataire à la DDT a permis d'inciter et d'aider les communes à procéder à l'inscription des cantines et à la télédéclaration de leurs données d'achat (mailing et phoning aux gestionnaires identifiés).

La DDT a également mis en place 3 groupes de travail autour des thématiques de commande publique, d'offre locale et de formation des cuisiniers. Ces réunions ont rassemblé plus d'une vingtaine de structures entre octobre 2024 à avril 2025. Les conclusions issues des groupes de travail feront l'objet de fiches-actions déclinées à horizon 2026.

Aussi, le département du Doubs n'est pas entièrement couvert par des PAT. A cet égard, le préfet de département souhaite inciter les territoires sans PAT à s'intégrer dans cette dynamique.

Discussions

Nathalie DELARA (DDT 71)

On parle d'EGAlim mais ce n'est pas possible de faire rentrer les produits locaux dans EGAlim.

Odile VAN ELST (DRAAF)

Un important travail est mené avec les PAT locaux qui sont cités dans la loi EGAlim. En BFC, on observe de plus en plus souvent l'organisation d'espace d'échanges, à l'instar des forums, pour faire du lien, mettre en relation les agriculteurs et les acteurs de la restauration collective.

Gwenaëlle BARDEUR (AGORES)

L'évolution va arriver... Être en lien avec les producteurs locaux fait qu'ils pourront rentrer dans EGAlim.

Didier THEVENET (AGORES)

Nous travaillons avec AGORES à ce que les produits locaux puissent être achetés sans contrainte car les marchés publics sont contraignants sur ce point. Mais l'objectif EGAlim permet justement d'inciter les producteurs locaux à rentrer dans des démarches de qualité.

Philomène VIRICEL (Chambre d'agriculture régionale)

On oublie parfois de le préciser mais il existe des catégories qui permettent de comptabiliser les produits durables et de qualité ; des produits qui auront fait l'objet d'une sélection particulière lors de la procédure d'achat. Cela permet de rentrer dans les statistiques EGAlim. Il s'agit des « produit acquis suivant des modalités prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementales liées au produit pendant son cycle de vie » et des « produits acquis principalement sur la base de leurs performances en matière environnementale et d'approvisionnements directs. »

C'est aux collectivités locales d'intégrer cela dans leurs cahiers des charges. Ces catégories ne sont pas encore forcément mobilisées mais il est temps.

Bertrand FRECHOT (DDT 89)

Dans la restauration collective, le secteur de l'éducation est très engagé. C'est le plus présent, le plus proactif, contrairement à la santé.

Marine AUGÉ (DDT 25)

Dans le Doubs, le Département, la Région et le Crous sont bien mobilisés. Nous avons réussi à mobiliser le CHU, la Fondation pluriel également qui se met en lien avec Manger Bio BFC. Il est vrai qu'il est compliqué d'aller vers le médico-social.

Franck DAVID, 1er Vice-Président du CD39

Les PAT se mettent en place tant bien que mal selon les territoires (...) Nous avons un outil pour relocaliser l'alimentation qui s'appelle « Agrilocal » qui fonctionne bien pour mettre en relation la restauration collective et les agriculteurs. Mais on a du mal à le faire vivre. Dans le Jura, nous avons un collège qui parvient à valoriser toute la carcasse d'un bovin. Ce n'est pas donné à tous les cuisiniers de le faire mais c'est possible.

Marie-Hélène RIAMON (Dijon Métropole)

Il est nécessaire d'avoir une stratégie locale. A Dijon Métropole, le partage d'informations s'opère entre les collectivités locales, le Crous, le centre hospitalier. On met toutes les bonnes idées ensemble. Le fait de mutualiser l'approvisionnement est une bonne solution. Par exemple la légumerie de Dijon Métropole permet de mutualiser cet approvisionnement. C'est un outil collectif financé avec l'argent public. Le Crous et le CHU sont encore en réflexion pour intégrer la légumerie. On met aussi en commun la formation des agents notamment pour la végétalisation des repas. Notre action repose sur une stratégie globale et partagée des acteurs. Il est important d'associer la restauration collective privée.

2. Une politique de l'alimentation portée par trois réseaux qui concourent à la promotion d'une alimentation saine et durable en région

A. Projets alimentaires territoriaux

(a) Situation régionale, Isabelle BRUNO, Chargée de mission alimentation – DRAAF

Au 17 juin, ce sont 35 PAT labellisés en Bourgogne-Franche-Comté : 16 en niveau 1 (émergents), 8 en niveau 2 (opérationnels) et 11 en niveau 2 « renforcé ».

Les PAT en niveau 2 « renforcé » sont des PAT opérationnels qui répondent aux critères de l'instruction technique du 29 mai 2024. Leur caractère systémique est affirmé par la prise en compte des axes suivants : justice sociale, nutrition-santé, environnement dont la lutte contre le gaspillage alimentaire, économie alimentaire ; et des leviers : éducation à l'alimentation, restauration collective et paysages alimentaires.

Avec la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC), le rôle et le poids des PAT est réaffirmé. Les PAT sont reconnus comme des leviers pour développer des actions portant sur une alimentation durable, favorable à la santé pour tous. La SNANC définira la feuille de route alimentation à horizon 2030. Elle sera publiée au second semestre 2025. Le prochain plan national nutrition santé (PNNS 5) et le futur programme national pour l'alimentation (PNA 4) déclineront les orientations de la SNANC en objectifs opérationnels.

(b) Réseau Teradi, Prisca VAN PAASSEN – ADEME BFC, Perrine RUAMPS – Soliance

Depuis leur création, l'ADEME a soutenu plusieurs PAT sur les enjeux de transition écologique (protection de la ressource en eau, adaptation aux enjeux climatiques, réduction du gaspillage alimentaire). Une évolution est constatée avec un intérêt fort des collectivités territoriales à travailler sur ces enjeux et un besoin exprimé en matière d'accompagnement.

En 2021, le Réseau Rural animé par le cabinet Ceresco a réuni les acteurs publics et les collectivités locales ainsi que les premiers PAT pour traiter des enjeux d'alimentation durable. En 2022, l'ADEME et la DRAAF ont souhaité poursuivre la dynamique lancée et ont financé Alterre BFC pour accompagner la montée en compétences des territoires sur ces enjeux. Depuis 2023, le marché pour l'animation régionale des PAT est porté par Soliance Alimentaire jusqu'en 2026. Baptisé réseau « Teradi », son fonctionnement repose sur les financements de l'ADEME, la DRAAF et la Région BFC. Les financeurs mènent d'ores et déjà les réflexions en vue du prochain marché car il est essentiel d'assurer une continuité pour l'accompagnement des PAT.

Le réseau « Teradi » intègre des projets alimentaires territoriaux, reconnus par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, et des stratégies alimentaires territoriales (SAT) non labellisées. Le réseau comptabilise plus de 150 membres, parmi lesquels les référents des territoires, des partenaires associatifs et institutionnels et les financeurs.

Le réseau « Teradi » vise à assurer la mise en relation des acteurs régionaux et des membres du réseau (séminaires régionaux, webinaires thématiques, journées d'échanges de pratiques...). Le réseau contribue à l'appui technique des PAT-SAT ainsi que de ses membres sur des enjeux et des thématiques identifiés (foncier, structuration de filières, gaspillage alimentaire, sécurité sociale de l'alimentation...). Il entend répondre aux besoins particuliers des territoires aux différents stades de leur développement. Aussi, le réseau permet de valoriser les démarches alimentaires locales. A cet égard, plusieurs PAT sont accompagnés dans l'élaboration d'une méthodologie de suivi-évaluation rendue obligatoire dès 2024 afin de mesurer leurs impacts.

Discussions

Nathalie DELARA (DDT 71)

Dans quelles mesures est-il possible d'associer les acteurs économiques dans les stratégies alimentaires des territoires ?

Perrine RUAMPS (Soliance Alimentaire)

Les acteurs économiques ne sont pas forcément associés mais si les territoires font remonter ce besoin nous pouvons creuser la thématique. Par exemple sous le prisme des financements des PAT et faire intervenir des acteurs financiers et économiques. Notre rôle est d'apporter des réponses, des solutions.

Odile VAN ELST (DRAAF)

Les entreprises ont été mobilisées dans le cadre des travaux que l'on mène avec la DREETS sur la justice sociale, pour l'animation d'une coordination régionale de l'aide alimentaire. Nous avons fait appel à des entreprises qui sont intervenues lors des webinaires pour évoquer le mécénat entre autres. La DDETS de Saône-et-Loire a également organisé un « Challenge des Solidarités » pour rapprocher le monde de l'aide alimentaire de celui des entreprises.

Prisca VAN PAASSEN (ADEME)

Les collectivités peuvent faire remonter au réseau Teradi des enjeux identifiés sur les acteurs économiques.

Jean Claude GAY (Conseil départemental de la Haute-Saône)

Il faudrait une campagne nationale de sensibilisation aux enjeux d'alimentation durable et de qualité car trop d'acteurs sont encore absents des échanges comme les parents d'élèves, des gestionnaires d'établissements.... Il faut aussi avoir des témoignages de médecins car les liens entre alimentation et santé ne sont plus à démontrer.

Prisca VAN PAASSEN (ADEME)

L'ensemble des institutionnels travaille de concert sur ces enjeux et nous faisons le lien avec nos collaborateurs à l'échelon national. L'enjeu sur la communication a bien été soulevé.

Perrine RUAMPS (Soliance Alimentaire)

Le réseau national « France PAT » travaille sur des outils de communication adaptés pour différents type de public. Ils seront prochainement mis à disposition. Il n'y a pas de doute sur le besoin de structurer les messages.

Stéphane SAUCE (FRSEA)

Il faut parvenir à faire le lien avec le secteur agricole, soutenir la création de filières. Il faut un appui pour structurer et développer des filières résilientes. Il est important d'aller au bout des choses et faire redescendre les informations. Il est indispensable de faire avancer le dossier « filières ». La Chambre d'Agriculture et le syndicalisme agricole répondront présents.

Franck DAVID (Conseil départemental du Jura)

La bonne échelle est celle du département et celle des communautés de communes qui composent le département. On connaît nos territoires, on connaît nos EPCI. On sait où on devra faire des efforts. C'est sur le terrain qu'on doit être efficace et trouver des solutions.

Prisca VAN PAASSEN (ADEME)

La particularité des PAT est qu'ils sont portés à différentes échelles : celle d'une commune, d'une intercommunalité, d'un pôle d'équilibre territorial et rural, d'un parc naturel régional, d'un département, avec des compétences qui leur sont propres. Chaque PAT intervient sur des enjeux précis selon son niveau de compétence.

Marie-Hélène RIAMON (Dijon Métropole)

Les 400 000 habitants de Dijon Métropole consomment 127 000 t de denrées alimentaires. Des travaux scientifiques ont été conduits à l'échelle du territoire (...). Les consommateurs déclarent que pour qu'un produit soit considéré « local », il doit avant tout avoir une valeur régionale. Le local, c'est sur un rayon de 200 km au plus. (...)

La centaine d'agriculteurs de Dijon Métropole produit 5 % du tonnage nécessaire. Au niveau du département, ce sont 7 % qui sont produits et 15 % à une échelle régionale. L'objectif des élus est de doubler ce tonnage.

Séverine MERCIER (Commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du préfet de région)

Je salue les initiatives développées dans le cadre des PAT. Cela contribue d'autant plus à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il faut continuer à poursuivre le décloisonnement des sujets et travailler de manière plus transversale.

Il faut davantage de collaboration et de coopération entre les partenaires. Il est important de mailler les sujets de l'alimentation avec ceux relevant de la santé, de l'économie locale, du mieux manger. Il y a aussi un réel besoin de sensibiliser à l'Alimentation dès le plus jeune âge (...) de valoriser le travail des agriculteurs.

Françoise MORIZOT-BRAUD (CERD)

Le CERD est membre du Réseau Mixte Technologique Alimentation locale. En réaction aux propos de Marie-Hélène RIAMON, il faut faire attention à ne pas oublier les zones dépeuplées agraires. On a démontré qu'il faut une zone de 200 km maximum pour l'approvisionnement des habitants. Dans les zones de revitalisation rurale avec peu d'habitants, il est beaucoup plus difficile de valoriser les productions locales.

B. Justice sociale de l'alimentation

Adeline GAUTHIER-FLORIN, Chargée de mission Accès aux droits – DREETS

Le Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa) a été créé en 2020 suite à la crise sanitaire qui a mis en exergue les difficultés de coordination des acteurs et de soutien des bénéficiaires dans le secteur de l'aide alimentaire. Le Cocolupa est porté par une instance interministérielle et réunit en son sein la DGCS, la DGS, l'ADEME, des associations œuvrant dans le champ de l'aide alimentaire, des collectivités territoriales et des chercheurs.

Début 2024, sous l'impulsion de l'ex Commissaire à la lutte contre la pauvreté JP HORRÉARD, l'animation d'une coordination régionale des acteurs de l'aide alimentaire est lancée en lien avec la DREETS et la DRAAF. La DRAAF participe à la lutte contre la précarité alimentaire (axe Justice sociale du PNA). Entre 2024 et 2025, trois journées de travail et trois webinaires ont rassemblé une centaine d'acteurs en région pour échanger sur les difficultés qui touchent le secteur de l'aide alimentaire (approvisionnement, coordination, financement, logistique...) et envisager des pistes d'actions pour faire évoluer le modèle actuel.

Les services de l'État souhaitent maintenir cette dynamique et renforcer la coordination, la collaboration et la coopération des acteurs concernés. A ce titre, l'organisation d'une nouvelle journée régionale et d'un prochain webinaire pour réunir tous les acteurs de l'aide alimentaire à horizon 2026 est en réflexion.

L'État soutient l'accès à une alimentation saine et durable pour tous, dont les plus précaires, à travers le programme Mieux manger pour tous (MMPT) mis en œuvre dès 2023. Le programme est renouvelé en 2025 à hauteur de 40 M€. La candidature à l'appel à projets MMPT est ouvert aux collectivités territoriales pour financer des actions de justice sociale dans les PAT.

Informations sur l'AAP régional « Mieux manger pour tous » au titre de l'année 2025 :

<https://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr/Lancement-de-l-appel-a-projets-regional-2025-Mieux-manger-pour-tous>

Emmanuel MAZET (Confédération Paysanne Haute-Saône)

L'avantage de « Mieux manger pour tous » est qu'il permet d'allier l'animation de projets avec l'achat de denrées alimentaires locales. Nous avons un projet qui rassemble 20 producteurs maraîchers sur l'ensemble du département. Le projet répond à des attentes locales.

Adeline GAUTHIER-FLORIN (DREETS)

L'appel à projets régional « Mieux manger pour tous » ne finance pas l'achat de denrées alimentaires. Par contre, les fonds Mieux manger pour tous du niveau national, aux mains du Ministère, finance les têtes de réseaux.

Amaëlle BEGIN-DOISY (SOLAAL BFC)

L'avantage de cet appel à projets est qu'il est pluriannuel. Cela permet de structurer et mener des partenariats, d'avoir de la visibilité sur plusieurs années.

Michel THIRANT (CIVAM Le Serpolet)

La sécurité sociale de l'alimentation (SSA) est de plus en plus présente dans les échanges. Des projets se créent au local. Quelle est votre position sur ce sujet qui émerge ?

Prisca VAN PAASSEN (ADEME)

En effet, nous nous sommes rapidement rendus compte que les projets de SSA augmentent dans la région. Au niveau des partenaires institutionnels, nous avons souhaité monter en compétence sur ce sujet auquel nous n'étions pas très familiers, renforcer nos connaissances. Maintenant, nous souhaitons accompagner les structures dans leur phase d'émergence.

Nous avons organisé un webinaire avec Soliance, dans le cadre de l'animation Teradi, pour réunir les acteurs en région porteurs de démarches de type SSA.

Nous soutenons des expérimentations pour évaluer leurs impacts. C'est le cas avec le projet en développement à la CCGAM. De plus, le Living Lab territorial pour la transition écologique de Dijon a pour projet d'accompagner les acteurs et les territoires intéressés par la SSA en développant un guide méthodologique qui ferait office de boîte à outils. Les deux territoires pilotes du projet sont Autun et Tournus en Saône-et-Loire.

Fabrice VOILLOT (CCGAM)

Le PAT n'est pas un sprint. On est sur un marathon, sur du long terme. La SSA, c'est aller vers une alimentation saine et de qualité pour tout le monde. Je recommande de regarder le film documentaire « La Part des Autres », très intéressant pour montrer comment avancer sur ce sujet. Par rapport à notre projet (Le PANIER Solidaire), un comité citoyen devra bientôt s'emparer du sujet pour définir ses attentes en matière de SSA : qui seront les bénéficiaires, avec quels producteurs conventionner, quel sera le montant des cotisations ? (...)

On a besoin de tous les partenaires. On est sur un parcours au long cours. Il faut évaluer, voir la pertinence des actions entreprises.

Jean DEVAUX (Restaurants du Cœur)

Les Restaurants du Cœur participe activement au collectif national pour une SSA. (...)

Sur les sujets de lutte contre la précarité alimentaire, il est important de ne pas alimenter la conséquence mais bien lutter contre la cause.

C. Une seule santé-alimentation

Bruno MAESTRI, Adjoint au responsable du département Prévention Santé Environnement à la Direction de la santé publique & Co-chef de projet « Une Seule Santé » – ARS

La Feuille de route « alimentation » s'inscrit dans le cadre de l'action 23 du plan régional santé environnement (PRSE4) de l'ARS « Promouvoir une alimentation saine et durable pour tous en s'appuyant sur les politiques territoriales des services de l'État et des collectivités ».

La feuille de route a été validée par le réseau composé de l'ARS, l'ADEME, le Conseil régional BFC, la DREETS et la DRAAF. Elle vise à proposer un plan d'actions commun et transversal pour promouvoir l'alimentation saine et durable en Bourgogne-Franche-Comté.

L'approche « une seule santé » est utilisée comme ligne directrice dans l'élaboration de cette feuille de route. Ce document-cadre est en phase avec les enjeux portés par la COP régionale.

Les enjeux d'alimentation durable et de qualité sont intégrés au programme RESET piloté par l'ARS. Le programme a pour objectif d'accompagner les établissements de santé et médico-sociaux dans leurs démarches de transition énergétique et écologique. L'ARS conventionnera avec des opérateurs pour informer, conseiller, former, outiller les gestionnaires des restaurants des établissements de santé et les accompagner sur la transition.

Dans une logique de décloisonnement et d'approche transversale des politiques, les liens entre les projets et stratégies alimentaires territoriaux et les contrats locaux de santé doivent être renforcés, pour arriver à travailler sur des actions communes, plus structurantes.

Discussions

Alex SONTAG (FSREA)

Il est important de faire le lien avec les agriculteurs et les producteurs car des partenariats peuvent naître. L'exemple de l'Hôpital de Besançon est édifiant. L'Hôpital ne se fournissait pas du tout en viande locale ; désormais c'est le cas. Il existe en région des filières régionales sur lesquelles s'appuyer. Le monde agricole se préoccupe aussi de la situation des plus précaires et se pose la question de faciliter l'accès à l'alimentation pour ceux qui n'ont pas les moyens.

Fabrice VOILLLOT (CCGAM)

Dans l'Autunois Morvan, le pôle santé, le pôle environnement et le pôle mobilité travaillent de concert. On a travaillé sur la transversalité de nos différents portefeuilles. Sur l'enjeu des filières, on a lancé une expérimentation sur la filière « légumineuses » mais on a rencontré des difficultés au niveau du tri. L'expérimentation s'arrête au moment de la récolte car il manque l'outil de tri. Il y a un réel enjeu de création de filières locales et structurées.

Christian MOREL (Région BFC)

La Région veut conserver les outils de proximité. Il faut une politique territoriale au niveau des investissements. Il faut maintenir ces outils de production qui apportent de la valeur ajoutée dans les territoires. (...) L'aspect santé ne doit pas être oublié. La santé est améliorée lorsque l'on a accès à des produits locaux et de qualité.

Conclusion par Madame Marie-Jeanne FOTRÉ-MULLER, Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Madame FOTRÉ-MULLER remercie les intervenants et les participants au CRALIM.

Les services de l'État sont mobilisés sur les sujets de transition écologique et d'alimentation durable et de qualité. La prise en compte de ces enjeux est déjà intégrée dans la démarche de planification écologique, conduite dans notre territoire avec le chantier « Mieux se nourrir ». Ces enjeux seront aussi traités dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat. L'approche interministérielle sur ces questions se décline dans notre région avec le travail conjugué des représentants de l'État (ADEME, ARS, DRAAF, DREETS, DREAL) et des collectivités locales (Conseil régional BFC, Conseils départementaux, EPCI).

L'État est présent au plus proche des territoires, avec les PAT portés par les collectivités. Il est indispensable de continuer à travailler ensemble pour améliorer les actions en cours et arriver à l'objectif fixé par la Loi visant une meilleure alimentation, plus saine, de qualité, durable et accessible à tous.

Nous avons de premiers résultats encourageants mais il faut poursuivre la collaboration avec les associations, les interprofessions, les collectivités, rassembler le plus de partenaires autour de la table.

L'Alimentation est à la croisée de tous les enjeux.